



La Mission d'Observation Electorale Internationale du Centre Carter

République Démocratique du Congo Elections Présidentielle et Législative du 28 Novembre 2011

DECLARATION PRELIMINAIRE POST ELECTION

Contact: Baya Kara – Kinshasa – +243 81 240 7659
Debora Hakes – Atlanta – +216 25 33 23 18 or dhakes@emory.edu

Sommaire Exécutif

Le Centre Carter salue la tenue des élections présidentielles et législatives en République Démocratique du Congo (RDC) en date du 28 novembre. Les électeurs y ont participé en grand nombre avec peu d'incidents ayant perturbé l'organisation paisible du scrutin. La compilation des résultats se poursuit.

La grande et paisible participation dont ont fait montre les congolais traduit leur continue engagement à la poursuite de la paix.

Tous les candidats et tous les électeurs doivent respecter cette volonté et permettre à ce que le dépouillement se passe sans intimidation.

Le jour du vote, les observateurs du Centre Carter ont visité quelques 300 bureaux de vote à travers les dix provinces et dans la ville de Kinshasa. Les remarques préliminaires suivantes reflètent les quelques observations initiales du Centre Carter et elles seront consolidées par des rapports supplémentaires alors que le processus de résultats se finalise.

Points Clés

- L'administration des élections par la Commission Electorale Nationale Indépendante (CENI) était butée à des défis logistiques et budgétaires ;
- Quant à plusieurs préparatifs importants pour les élections, les opérations de la CENI se sont écartées du calendrier électoral. En effet, la période initiale de la nomination des candidats a été prolongée ; l'identification des bureaux de vote s'est clôturée en retard ; les listes des électeurs n'étaient pas affichées à tous les bureaux de vote tel que requis par la loi au plus tard le 28 octobre ; et les matériels électoraux essentiels, en particulier les bulletins de vote, n'étaient livrés qu'à la dernière minute ;

- La communauté internationale, notamment les Nations Unies, l'Union Européenne, les Etats Unis, l'Afrique du Sud, l'Angola et les autres, ont assuré un appui matériel et financier important au gouvernement de la RDC ;
- La période officielle de la campagne a été largement apaisée et teintée de sportivité, bien qu'entachée des morts et des arrestations lorsque la police réagissait aux manifestations ;
- Il faut de noter que la moitié des électeurs enrôlés au Congo sont des femmes, bien qu'elles ne se soient pas comptées au nombre des candidats présidentiels et qu'elles n'aient composé que 10% des candidats à la députation nationale ;
- Le Centre Carter félicite la CENI pour avoir été établie comme un organe administratif indépendant qui a supervisé une élection avec plus de 32 millions d'électeurs enrôlés, 11 candidats présidentiels et plus de 18.000 candidats députés nationaux. Au jour du scrutin, la majorité des bureaux de vote observés disposaient des matériels nécessaires et la CENI doit être congratulée pour le dernier coup de main pour s'assurer que le scrutin s'ouvre le 28 novembre. Toutefois, les matériels essentiels, notamment les bulletins et les listes des électeurs étaient absents dans un nombre important de cas ;
- Les agents de vote appropriés étaient présents dans la plupart d'endroits visités. Les observateurs ont signalé une série d'irrégularités dans les procédures de vote, notamment la non vérification des mains des électeurs pour s'assurer de la présence de l'encre indélébile ou pour appliquer celle-ci de manière appropriée, ce qui donne un moyen de prévention de votes multiples ;
- Plusieurs électeurs ont peiné pour trouver leurs noms sur les listes affichées aux centres de vote et auraient dû bénéficier d'une plus grande assistance de la CENI ;
- Certains agents de vote étaient incertains quant aux procédures à suivre pour gérer les électeurs disposant d'une carte d'électeur mais qui ne se retrouvaient pas sur la liste, ce, en dépit d'une décision de dernière minute prise par la CENI permettant aux individus buttés à cette difficulté de voter;
- Les témoins des candidats et les observateurs nationaux étaient bien représentés dans presque tous les bureaux de vote visités;
- Avec le processus de compilation des résultats encore en cours, le taux de participation officiel reste inconnu, mais il était évident aux observateurs qu'un grand nombre d'électeurs congolais étaient déterminés à exercer leurs droits politiques fondamentaux et à prendre part aux élections démocratiques. En dépit de nombre d'obstacles se dressant sur le chemin de ces élections, les électeurs ont fait montre d'un extraordinaire engagement à la paix et à la démocratie ;
- Les efforts d'éducation civique de la CENI étaient inadéquats à préparer les électeurs complètement à la compréhension de tout le processus, se basant du coup sur les organisations non-gouvernementales nationales et internationales ;
- Le gouvernement a mis sur pied un organe de régulation des medias, le Conseil Supérieur de l'Audiovisuel et de la Communication (CSAC), mais seulement à un mois du début de la campagne, laissant de ce fait bien peu de temps au CSAC pour devenir une institution pleinement efficace. En dépit de certaines décisions importantes, la mise en place tardive du CSAC peut avoir compromis son devoir juridique de s'assurer que tous les candidats aient eu un accès équitable aux médias ;
- L'amendement de la constitution en janvier 2011 a changé le système électoral de deux tours à un système basé sur la pluralité et les réformes ont été apportées à la loi électorale en août. Un code de bonne conduite devant régir l'activité des candidats pendant les

élections a été élaboré mais malheureusement, un des candidats président ne l'a pas signé ;

- Le Centre Carter a observé la fermeture et le processus de dépouillement et restera déployé pour observer la compilation des résultats. La préparation préalable des centres de compilation, notamment pour les besoins de base comme l'éclairage, les meubles et les ordinateurs, a été inappropriée et la CENI doit intensifier ses efforts pour s'assurer que la voix du peuple congolais soit respectée, consignée et communiquée d'une manière sûre et transparente ;
- La publication des résultats des élections par bureau de vote telle que requise par la loi électorale constituera le seul meilleur moyen de garantir que les élections traduisent la volonté du peuple ;
- Les mécanismes de règlement de contentieux électoraux tant au sein de la CENI que par la voie du système de la cour manquent d'une grande accessibilité aux citoyens et sont perçus par plusieurs congolais comme étant partiels. Toutefois, les congolais doivent recourir à ces canaux d'appels au cas où ils auraient des plaintes sur l'un ou l'autre aspect du processus électoral ;
- Les candidats tout comme les électeurs doivent rester calmes et attendre la proclamation des résultats préliminaires officiels par la CENI le 6 décembre.

Contexte: La Mission d'Observation du Centre Carter a été déployée en République Démocratique du Congo depuis le 17 Août 2011, à la suite d'une invitation de la Commission Electorale Nationale Indépendante (CENI). La Mission du Centre Carter a été dirigée par l'ancien Président Zambien Rupiah Bwe zani Banda et le Vice Président des Programmes de Paix du Centre Carter le Docteur John Stremlau, elle est composée de 70 observateurs de 27 nationalités.

Le Centre remercie la CENI et tous les Congolais qui nous ont encouragé à venir et nous ont consacré du temps pour les rencontrer.

La Mission d'Observation du Centre Carter en RDC est menée conformément aux standards internationaux sur les élections et la mission d'observation a été menée en conformité avec la Déclaration des Principes de l'Observation Internationale des Elections et avec le Code de Bonne Conduite des Observateurs Internationaux qui a été adopté par les Nations Unies en 2005 et qui a été adopté par 37 groupes d'observation.

#####

« Faire progresser la Paix. Combattre les Maladies. Construire l'Espoir »

Organisation non gouvernementale à but non lucratif, le Centre Carter a aidé à améliorer les conditions de vie des populations dans plus de 70 pays, par la résolution de conflits, en promouvant la démocratie, les droits de l'homme et les opportunités économiques, par la prévention de maladies, en améliorant les soins de santé mentale, en formant des agriculteurs à l'accroissement de la production des récoltes dans les pays en développement. Le Centre Carter a été fondé en 1982 par l'ancien Président des Etats-Unis Jimmy Carter et son épouse Rosalynn en partenariat avec l'Université Emory, dans l'objectif de faire progresser la paix et la santé à travers le monde.

THE
CARTER CENTER



La Mission d'Observation Electorale Internationale du Centre Carter

**République Démocratique du Congo
Elections Présidentielle et Législative du 28 Novembre 2011**

des motifs procéduraux). Sur les dix-huit plaintes examinées sur le fond, quatorze ont été retenues. Malgré les demandes, le Centre Carter déplore que la Cour Suprême de Justice n'ait pas rendu public à la date de ce communiqué les arrêts rendus lors du traitement du contentieux des candidatures des élections présidentielles et législatives de 2011. Ce manque de transparence ne répond pas aux standards internationaux en matière de traitement des recours et rend opaque les éventuelles modifications des résultats issus du contentieux électoral.

ADMINISTRATION ELECTORALE

Une autorité indépendante et impartiale fonctionnant en toute transparence et professionnalisme est reconnue sur le plan international comme un moyen efficace qui garantisse que les citoyens puissent prendre part à un processus démocratique juste et que les autres obligations internationales liées au processus électoral puissent être respectées.¹⁵

La CENI constitue l'organe administratif chargé de la supervision de l'élection présidentielle et des élections législatives en RDC. Elle a été mise en place en mai 2010 par une Loi Organique bien que la Constitution disposait de sa création en vue du remplacement de la CEI au plus tard en 2008. La CENI est une commission nationale « indépendante » chargée de ce qui suit : l'organisation et la gestion des processus électoraux, la gestion des processus d'enrôlement des électeurs, la publication du fichier électoral pour que le public y accède et la diffusion des résultats provisoires des élections.¹⁶ La CENI est composée des membres provenant de la majorité (04) et provenant de l'opposition (3).¹⁷ En janvier 2011, ces sept membres ont désigné le Pasteur Daniel Ngoy Mulunda comme président. En mars 2011, la CENI a commencé le travail de la préparation des élections de 2011. Le calendrier électoral a été annoncé par la CENI en date du 29 avril 2011.

déploiement des matériels électoraux aux points de distribution (hubs) primaires et secondaires à travers les provinces et à travers certains territoires choisis.

La CENI a pris certaines mesures visant à améliorer la transparence dans son travail et d'informer les candidats, les partis politiques, et le public votant sur des questions relatives aux élections. La CENI a tenu des conférences de presse périodiques et hebdomadaires, et vers la fin du mois d'octobre, elle a amélioré l'accessibilité des informations sur son site web, y compris les listes complètes tant d'électeurs que celles des candidats par circonscription. L'accès concerté aux partis politiques par le biais de son Forum des Partis Politiques a constitué un moyen modeste cependant, en dépit de l'environnement politique tendu et fluide, ce, en comparaison de l'accès aux partis politiques par la CEI en 2006. La CENI n'a en effet organisé que deux réunions des Forum des Partis Politiques, bien que d'autres réunions aient été organisées sous la coordination de la CENI et de

La MONUSCO a aussi mis à disposition un appui logistique considérable à la CENI en livrant par avion les kits électoraux vers différents sites de vote. Pour sa part, la CENI était chargée de déployer les matériels qui pouvaient l'être par camions. Bien que la CENI ait eu ce plan au départ, elle a été incapable de produire un plan logistique clair de livraison des matériels à travers tous les territoires. Ce manque de transparence de la part de la CENI, n'a pas permis de suivre et d'analyser les réalités et complications logistiques.

Après publication de la liste définitive des candidats à la Présidentielle et aux législatives, la CENI a contracté 17 imprimeurs Sud Africains pour l'impression des bulletins de vote. Une maquette du bulletin de vote pour l'élection présidentielle a été validée rapidement et 11 types de bulletins des législatives allant d'un bulletin d'une page pour la circonscription de Yumbi avec 5 sièges et 5 candidats en lisse jusqu'à Tshangu à Kinshasa avec 57 pages pour 1500 candidats se disputant 25 sièges.

La taille des bulletins de vote rendaient la tâche du transport, d'entreposage et du déploiement dans les sites de vote un défi supplémentaire que la CENI devait affronter. Un appui logistique en matière de transport aérien a été dépêché par les pays voisins dont: 5 Hélicoptères de l'Angola, 2 hélicoptères de la République du Congo, 4 hélicoptères de l'Armée Sud Africaine ainsi que 2 avions, en plus de 6 hélicoptères que la CENI a contracté.

Le déploiement du matériel a créé un réel défi pour

Chaque bureau de vote est pourvu d'un président, de deux assesseurs, d'un secrétaire, et d'un suppléant assesseur. L'article 51 souligne que les agents électoraux doivent prêter un serment en jurant de défendre les lois électorales et de protéger le caractère secret du vote à travers tout le processus de vote.¹⁹ La Loi Electorale exige par ailleurs que chaque agent électoral soit à mesure de lire et d'écrire et de recevoir une formation en procédures de vote.²⁰

La CENI a organisé la formation de ses agents électoraux en suivant une méthode de formation en cascade: commençant par 18 Formateurs des Formateurs Electoraux Nationaux; 196 Formateurs Electoraux Nationaux (FEN); 2.598 Formateurs Electoraux Provinciaux (FEP); 34.972 Chefs de centre de vote; en concluant avec 349.225 Membres de Bureau de Vote et Dépouillement (MBVD) et 4.160 Membres de Centre Local de Compilation des Résultats (MCLCR). L'approche de cascade est rapide et efficient. Cependant, si elle n'est pas étroitement suivie (*i.e.* la supervision des formations répliquées choisies par les Formateurs des Formateurs afin de s'assurer de la qualité de l'instruction) et les investissements ne sont pas injectés dans l'élaboration et la production de deux séries de manuels (pour les participants et pour les notes d'instructeur), la qualité de ce type de formation peut être compromise.

La formation à l'échelle nationale des formateurs des FEN par les agents de la CENI a pris six jours. Toutefois, la formation a été retardée de quatre jours jusqu'au 31 octobre 2011 en raison de l'arrivée tardive des principaux formateurs FEN de Kinshasa. Les observateurs du Centre Carter ont observé des variations dans le format, la qualité et l'organisation des formations des agents de la CENI auxquelles ils ont pris part. Les observateurs de long terme à Matadi observant la formation des FEP dans cette province ont noté le manque de matériels de formation nécessaires et le fait que ce ne sont pas tous les participants qui avaient reçu les manuels de qu'ils devraient utiliser le jour du vote.

La formation des FEP à travers toute la RDC depuis début novembre a été réduite de 6 à 4 ou 5 jours, en fonction du lieu. Il a été dit aux observateurs à Kisangani que la réduction ne tirait pas en conséquence d'autant plus que les participants pouvaient lire dans leurs manuels les informations non fournies dans la formation. A travers tout le pays, la formation a été écourtée à quatre ou cinq jours.

La formation de cinq jours pour les membres des BVDs et des CLCRs a eu lieu dans la plupart des provinces entre le 24 et le 26 novembre. Le manque d'espace dans les salles de formation n'a pas permis aux observateurs de suivre la formation durant toute la période allouée. La majorité des observateurs du Centre ont remarqué que la formation des agents de bureaux de vote semhnt pat ppas 8provinces ent FEP dans

par le fait d'avoir été enrôlé dans les listes d'élect

E

au vote ou qui sont décédés. D'autres retards dans l'affichage des listes ont été causés par les retards de livraison des listes des électeurs envoyées de Kinshasa (les bureaux locaux n'ont pas pu imprimer les listes affichées sur le site de la CENI). Ce retard ou ce non affichage des listes a contribué à la confusion le jour du scrutin pour les électeurs qui ne savaient pas avec précision où ils devaient voter et si leurs noms étaient sur la liste des électeurs. Les observateurs ont signalé que moins de la moitié de 380 bureaux de vote visité le 26 novembre ne disposaient pas de listes affichées.

Les délais pour la publication et l'affichage sont arrêtés afin de renforcer la confiance des électeurs et des partis politiques qui peuvent ainsi apprécier la qualité du processus d'enrôlement et savoir la composition de leur électorat potentiel. Les retards dans la publication des listes des électeurs aussi bien que dans l'emplacement de sites de vote réduit les effets positifs de ces mesures de transparence.

SENSIBILISATION DES ELECTEURS

Les efforts de sensibilisation des électeurs sont nécessaires afin de s'assurer qu'un électorat informé soit à même d'exercer effectivement le droit de vote.²⁷ La sensibilisation comprend en effet des efforts visant l'éducation des électeurs et l'information des électeurs fournis par l'Etat, les partis politiques ou la société civile afin de rendre le public conscient du processus en lieu et place des efforts d'éducation civique plus élargis.

L'article 9(7) du mandat de la CENI exige que celle-ci s'implique dans les campagnes d'éducation civique afin de sensibiliser les électeurs au processus électeurs, tant en français que dans les autres langues nationales. Cette responsabilité est conforme aux principaux engagements internationaux de la RDC.²⁸

Les efforts officiels d'éducation n'ont commencé qu'en septembre et les observateurs à long

un sentiment général de la part des agents de la CENI selon lequel la CENI n'était pas chargée de la mise en œuvre des activités de sensibilisation des électeurs.

L'église catholique à Kinshasa a également contribué aux activités de sensibilisation des électeurs, bien qu'il y ait eu de la spéculation selon laquelle les groupes religieux –contrairement à ce qui a été le cas en 2006 –sont à grande majorité pro-Kabila et pourraient de ce fait être partisans dans leurs efforts de sensibilisation.

Les acteurs internationaux ont appuyé la sensibilisation des électeurs et l'éducation civique. Par exemple, *Search for Common Ground* a produit des annonces télévisées et radiodiffusées afin d'éduquer les électeurs. IFES a également accordé de petits financements à des ONGs à travers la RDC par le biais de son projet *Voter Opinion and Involvement Through Civic Education* (VOICE). Le Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) a produit des matériels d'éducation civique qui ont été distribués à travers la RDC par le biais du Projet d'Appui au Cycle Electorale (PACE) de cette agence.

Quant à la distribution des matériels d'éducation des électeurs des bureaux de la CENI vers les

la mise sur pied d'un comité de médiation chargé de « *faciliter la résolution pacifique des conflits et incidents entre parties électorales* »

La constitution de la République Démocratique du Congo et la loi électorale utilise un langage qui montre que la RDC est engagée à honorer les obligations internationales. Le préambule de la constitution note que le peuple Congolais réaffirme son engagement d'honorer les lois internationales, inclus la convention des droits des enfants et des femmes de l'Organisation des Nations Unis, particulièrement, la représentation équitable entre les hommes et les femmes dans les domaines: civil, politique, économique et socioculturel. L'article 14 déclare aussi que la RDC s'engage à prendre les mesures pour combattre toute forme de violence contre la femme en milieu tant publique que privée. La loi électorale promouvait les droits des femmes en soulignant dans plusieurs articles que les parties politiques, les chefs de bureau de vote, les agences nationales et provinciales devraient noter l'effectif de femmes par rapport aux hommes dans leurs équipes.

Selon la liste des électeurs, près de la moitié des électeurs Congolais sont femmes et il a été constaté que, plus de femmes que les hommes ont voté durant les élections présidentielles de 2006. Le Centre Carter regrette le fait qu'aucun parti politique n'a nommé une femme candidate aux élections présidentielles (il y avait quatre candidates aux

L'article 33 de la Loi Electorale établit le Conseil supérieur de l'audiovisuel et de la communication (CSAC) comme un organe chargé de la supervision des activités des médias relativement à l'environnement électoral.³³ Le CSAC a été formellement mis en place le 11 octobre 2011, juste un mois avant le début de la campagne. Le CSAC est chargé de s'assurer en partie que la RDC se conforme à ses obligations internationales d'accorder un temps d'antenne égale aux candidats dans le domaine des médias publics. Le même article confère au CSAC le pouvoir de faire recours à l'aide des autorités appropriés selon le besoin afin d'appliquer le principe d'égalité. Le CSAC est chargé de donner une annonce publique sur ce que sont les conditions d'accès aux médias pendant la période de la campagne électorale. L'article 35 donne au CSAC le pouvoir de refuser le temps d'antenne aux candidats s'ils estiment que les communications faites pourraient être injurieuses, diffamatoires ou constituer de graves violations de la constitution congolaise ou d'autres lois du pays. Si le CSAC prend une telle action, les candidats interdits d'accès aux médias à quatre jours pour introduire sa requête en contestation.

Depuis le début de la campagne électorale, le CSAC a sanctionné 30 actes de violations médiatiques contre les journalistes de la presse écrite et contre les chaînes télévisées. La sanction la plus remarquable est celle prise contre la chaîne Radio Lisanga Télévision (RLTV). Le CSAC a bloqué son signal pour 7 jours à la suite de la diffusion des messages incendiaires par le candidat présidentiel Etienne Tshisekedi qui a critiqué non seulement le parti au pouvoir mais aussi incité à des actes de violence dans la province. Bien que le CSAC ait appliqué ces sanctions, il a aussi été accusé d'être pro-PPRD et de ne pas appliquer ces actes de réglementation d'une manière impartiale. Pour exemple, l'on pourrait citer l'incapacité du CSAC à sanctionner le PPRD pour avoir placé les affiches sur les murs des édifices publics, dont l'une était visiblement placée sur le mur de la RTNC qui sert de siège au CSAC.

Les observateurs qui ont parlé avec les partis politiques au Kivu ont aussi exprimé les préoccupations des partis faisant état d'un accès non équitable aux médias et qu'il existait encore des restrictions de la liberté d'expression. Par exemple lors du début de la campagne électorale, les observateurs du Centre Carter ont signalé que certains journalistes de la presse écrite ont été arrêtés pour avoir rédigé des articles critiquant le parti au pouvoir, PPRD. Il y'avait de nombreux autres rapports des chaînes de radio ou de télévision également dont le signal ont été coupé lorsque ces chaînes accordaient le temps d'antenne aux personnes parlant contre le parti au pouvoir.³⁴ Cela a conduit quelque peu à la culture de l'autocensure par les journalistes dans certaines régions, avec un journaliste faisant rapport à une équipe d'observateurs à Lubumbashi que les journalistes s'engagent très souvent dans l'autocensure pour des raisons liées à la sécurité d'emploi et à la sécurité physique.

Durant la campagne, les observateurs ont remarqué que le PPRD plus riche et les partis affiliés à la MP semblent disposer de meilleurs moyens pour avoir accès aux médias, ce d'autant plus que ces partis ont été plus visible à la télévision et à la radio. L'opposition et les candidats des partis indépendants ont indiqué avoir des problèmes d'accès aux médias, en ajoutant que l'accès aux

³³ CSAC a remplacé la Haute Autorité des Médias (HAM) le 19 août, comme l'agence officielle pour suivre le média.

³⁴ En Mbuji Mayi, les observateurs ont appris de MONUSCO qu'une station a été bloquée pendant deux semaines après que les membres d'opposition ont injurié le gouverneur du Kasai Oriental et son parti, PPRD.

médias publics et l'accès aux médias privés ne constituent pas du tout une option viable, vus les coûts onéreux pour eux de s'acheter des temps d'antenne. Plusieurs médias privés sont aussi la possession des politiciens ayant de

Vote

Pendant la journée le climat s'est détérioré, soulevant des tensions à l'intérieur et aux alentours des bureaux de vote. Avec les modifications de la cartographie électorale et l'absence de communication efficace des emplacements des bureaux de vote, beaucoup d'électeurs ont été enregistrés comme étant incapables de trouver leurs bureaux de vote. Aucun mécanisme n'était mis en place à la journée des élections pour assister les électeurs désorientés et les agents de bureau de vote se sont avérés incapables de jouer ce rôle. Quoiqu'une procédure spéciale ait été mise en place par la CENI le 25 novembre en vue de permettre aux électeurs de voter dans leur site de vote dans le cas où leur nom ne se trouverait pas sur les listes des électeurs, l'information n'a pas été appliquée comme telle par les présidents de bureau de vote.

Hormis la gestion des ces «électeurs omis», les procédures ont été respectées en général. Dans la majorité des cas les urnes étaient correctement scellées, les bulletins de vote étaient comptés avant le scrutin, les urnes étaient présentées à tous les présents dans le bureau. C'était inquiétant de constater que les bulletins de vote manquaient dans 20% des cas alors que les urnes, les PV et les listes des électeurs manquaient dans moins de 10% des cas pour les sites visités.

La faible présence de la sécurité et la désorganisation des agents de la CENI dans les centres de vote ont conduit aux violences dans la masse pour certains cas. A Kananga un observateur local a été agressé alors qu'il était en possession de bulletin de vote coché, elle a été présentée comme une preuve de bulletin coché. La circulation de bulletin de vote dans le publique a généré un climat plus tendu et instable.

Les femmes faisaient parti des agents de vote dans 70% des bureaux de vote, malheureusement 12% seulement présidées les bureaux.

L'évaluation globale du processus reflète que les procédures ont été globalement respectées dans 35% des cas. Nos observateurs ont rapporté que 49% des bureaux de vote visités ont des problèmes mineurs peu susceptible d'affecter les résultats. Le niveau de désorganisation qui règne dans les bureaux de vote a fait que nos observateurs donnent une mauvaise évaluation dans 16% des cas.

Dépouillement

Les résultats de ce processus sont en cours, et les observateurs du Centre Carter restent déployés pour observer la compilation au niveau des CLCR.

LpT au nilbTipse Can 5.10.0RE0.SOL`0029Tc 0.0003Tervateur0.003pN DE0 Td0 TONF0 TL003T E0 TLE0 T

examiner les conflits relatifs aux élections. Ce droit est fondamental pour s'assurer que tous les autres droits de l'homme peuvent être respectés.

Au Niveau National

Selon l'Association Juridique Congolaise à Kinshasa, il y a peu de moyens de recours disponibles en RDC pour les violations de la loi électorale. La Cour Suprême en RDC est chargée de traiter les conflits électoraux qui sont initiés dans ses chambres. Cependant, beaucoup ont remis en question son efficacité, soulignant que l'unique adresse de la Cour est bien loin de la plupart des provinces en RD Congo³⁶ et donc logiquement difficile d'y accéder. Les observateurs ont également mentionnés qu'il leur a été dit que beaucoup de citoyens évitent le système judiciaire car ils pensent que les juges ne sont pas impartiaux dans leur travail et peuvent être influencés par les intérêts politiques au lieu du droit. Dû à l'influence politique de diriger les membres de parti, souvent beaucoup d'avocats sont également peu disposés à défendre une affaire qui l'oppose au PPRD par peur de certaines représailles d'ordre politique ou autre.

Fourni par la CENI

La capacité de la CENI à faire face aux conflits électoraux a été souvent remise en question à travers toute la période de la campagne électorale. La CENI a effectivement une personne en charge des questions juridiques pour répondre aux requêtes provenant des partis politiques et des autres acteurs du processus en rapport avec la loi électorale et la Constitution. Toutefois, la CENI est limitée quand au pouvoir de mise en application de la loi puisqu'elle ne peut que donner des avertissements verbaux pour les infractions sanctionnés par la loi mais n'a aucune autorité judiciaire.

